



Centre de Recherche & de Conservation des Chéloniens
Centre de Soins Faune Sauvage

A l'attention de la Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
Service eau et biodiversité
244 Avenue de l'Infanterie de Marine
BP501
F-83041 Toulon

Objet : Demande de dérogation pour la capture et l'enlèvement
de spécimens d'espèces protégées.

Carnoules, le 16 novembre 2020

Madame, Monsieur,

A fin d'instruction, vous trouverez joints deux CERFAs relatifs à des demandes d'autorisation de capture ou d'enlèvement à des fins scientifiques de spécimens d'espèces animales protégées (Tortue d'Hermann et Ophidiens). Vous pourrez également trouver des informations complémentaires sur les deux papiers libres attachés au mail.

Depuis plus de 25 ans, notre association est un des acteurs majeurs de la conservation de la Tortue d'Hermann dans le Var. Elle porte 1/3 des actions du Plan National d'Action (2018-2027) dédié à la Tortue d'Hermann. Une partie importante de cet investissement est dédié à l'amélioration des connaissances de l'espèce. Pour cela, des suivis individuels sont requis, notamment par Capture-Marquage-Recapture.

Egalement, des suivis de populations de serpents (CMR) sont organisés depuis maintenant près de 10 ans par la SOPTOM dans le Var (continent et îles), ce en étroite collaboration avec le CEBC, laboratoire du CNRS situé dans les Deux Sèvres. Ils permettent de connaître leur tendance à long terme en se servant de ces espèces comme sentinelles (du climat par exemple). Il a par exemple été démontré que les populations de serpents déclinent suite à la prolifération des sangliers sur l'île de Port-Cros.

Je vous remercie par avance de la suite que vous donnerez à ces deux demandes et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Sébastien Caron
Responsable de Conservation

